

M -5 : Identifier les batteries de traction

**Objectifs de la formation :**

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Développer et approfondir ses connaissances sur les véhicules électriques et du stockage d'énergie

**Public et pré requis :**

- ❖ **Taille du groupe :** 5 Minimum
- ❖ **Type de public :** Tout professionnels de la réparation et de la maintenance automobile.
- ❖ **Connaissances requises :** Compréhension (et expression) écrite et orale de la langue Française, avoir une connaissance basique du fonctionnement d'un véhicule automobile ; Être titulaire d'un titre d'habilitation électrique.

Nous contacter pour les modalités d'accès aux stagiaires ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

**Modalités techniques et pédagogiques :**

Exercices pratiques en atelier  
Pédagogie active et participative avec alternance de présentation en salle et démonstration en atelier.

**Durée, coût et Modalités de déroulement :**

**Durée totale :** 1 jour de 7 h

**Lieu de formation :** CFA 3IFA – Rue du Roselet - CS 80106 61000 ALENCON  
☎ 02 33 28 76 76

**Coût de formation :** 455 Euros.

**Contact :**

**Madame Françoise DUHAUSSAY – Responsable pôle développement**

[fduhaussay@3ifa.fr](mailto:fduhaussay@3ifa.fr)

02 33 28 84 88 – 06 33 97 05 77

**Contenus de la formation :**

- Les technologies de batteries  
Batterie de servitude : les technologies, constitution d'une batterie plomb-acide classique, les autres batteries.  
Batterie de traction : les technologies, constitution d'une batterie plomb-acide, les autres batteries
- Les modes de fonctionnement : la charge, la surcharge, la décharge, l'autodécharge.

- Stockage et transport des batteries : emplacements de stockage et de charge de batteries, conduites à tenir

**Suivi et évaluation :**

- > Évaluation des connaissances en fin de formation.
- > Évaluation par observation, exercices et/ou mise en situation.
- > Évaluation de satisfaction à chaud réalisée en fin de stage.

**Validation :**

- > Attestation de fin de formation avec les acquis de formation
- > Feuille d'émargement.

A compter du 01/01/2023, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (Conditions et références) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 € HT /heure si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022.